HELVETIA

ASSUREUR DES RISQUES D'ENTREPRISE DEPUIS PLUS DE 100 ANS, **IMAGINE LE PIRE POUR FACILITER LE TRAVAIL DES COURTIERS**







Quel est le rôle de l'ingénieur prévention ?

L'ingénieur prévention est mis en contact avec une entreprise via son courtier, pour faire une visite globale de l'ensemble de ses services, soulever d'éventuels points de faiblesse qui pourraient générer un sinistre et accompagner l'entreprise pour l'aider à mettre en place des mesures de prévention et des moyens de protection y compris concernant les effets que pourrait avoir un sinistre : baisse ou arrêt total de l'activité, conséquences financières et/ou environnementales, discrédit médiatique, perte de clientèle, contrôle de la DREAL lorsqu'il s'agit d'une entreprise classée ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) avec l'imposition de normes techniques beaucoup plus fortes.

Quelle est votre démarche type ?

Nous récupérons via le courtier, tous les éléments techniques tels que les attestations des contrôles faits sur les installations techniques du site : électricité, extincteurs, sprinkler, portes coupe-feu...

Vient ensuite la visite de risques faite en présence du courtier, notre interlocuteur privilégié, les responsables d'entreprise ou ses représentants. Nous commençons par une réunion visant à comprendre l'activité de l'entreprise, ses projets, l'état de ses comptes financiers, la perception qu'ont les uns et les autres de la prévention, à voir ce qui a déjà été mis en place. Tout ceci a pour objectif d'avoir une vision la plus large possible de l'activité mais aussi de ressentir l'implication du dirigeant dans la prévention.

En effet, certains ont une approche très poussée

du risque liée à une expérience de sinistre vécue auparavant, d'autres ont une gestion très raisonnable « en bon père de famille » pour limiter ce risque, d'autres enfin sont persuadés que le risque n'existe pas (ou chez les autres) et prendront le minimum de précautions.

La visite du site nous permet en outre d'observer des risques que le manager, focalisé sur sa production, et donc sur les risques courants, n'a pas forcément décelé : incendie, explosion, catastrophe naturelle, dégât des eaux, etc.

Votre étude sort donc des murs de l'entreprise

Absolument et c'est essentiel. Par exemple, nous devons aussi tenir compte des risques climatiques. Avec des outils performants comme Catnet, nous pouvons noter chaque risque en fonction de la région dans laquelle est implanté le site visité : risque sismique, cyclonique, submersions marines, inondations... Ce sont des faiblesses mises en exergue qu'il convient de prendre en compte dans un plan de prévention.

Notre but ultime est de pérenniser l'activité, et de permettre à l'entreprise de rester assurable car si son niveau de mesures de prévention et/ou ses moyens de protection sont insuffisants, elle peut ne pas trouver d'assureur.

Avec quels types d'entreprises travaillez-vous ?

Nous travaillons avec ceux qui ont une structure physique, bâtiments et machines de production, et

RISQUES ENTREPRISES

sommes amenés à conseiller les entreprises industrielles mais aussi les entrepôts logistiques, les entrepôts froids, les champs photovoltaïques, et pour les bailleurs non occupants qui louent des bâtiments à des locataires qui, certes protègeront leur outil de travail mais qui auront une approche plus ou moins adaptée à la sauvegarde du site.

Vous est-il arrivé de recommander de ne pas assurer un dossier ?

Notre rôle est de faire, une photographie de l'entreprise, des constats que l'on appelle rapport de prévention et d'établir un plan de prévention qui vise à prévenir les risques décelés qu'ils soient aléatoires ou pas. Notre rapport est transmis au souscripteur et c'est lui qui prendra la décision de l'assurabilité.

Quel est votre lien avec le courtier?

Il est très étroit. Assurant l'interface entre l'entreprise et la compagnie d'assurance, il a tout intérêt à avoir toutes les cartes en main pour positionner le risque, définir les meilleures solutions d'assurances et trouver la compagnie la plus adaptée.

C'est avec le courtier que nous bâtissons le fameux plan de prévention et hiérarchisons les recommandations émises en concertation avec le service prévention et les souscripteurs de l'assurance. Ce plan de recommandation se fait en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise car il serait vain de préconiser des mesures trop chères à mettre en place pour la structure. Il nous faut être rationnel, objectif et réaliste. De plus, ces conseils ne représentent en aucun cas des obligations ; c'est une liste de conseils que nous proposons mais attention, le service souscription, lui, pourra demander que ces conseils deviennent contractuels. Le courtier a là un rôle modérateur entre la compagnie et l'entreprise.

Ce sera ensuite au courtier de présenter nos recommandations à l'entreprise, puis de négocier la planification des actions proposées en concertation avec les deux parties.

Dès lors que l'entreprise s'engage à suivre le plan d'actions et commence à mettre en place les préconisations, nous assurons en soutien du courtier, un accompagnement technique pour l'aider à comparer les devis reçus des prestataires et l'aider à faire ses choix. In fine, le courtier vérifiera et actera de la mise en place, ou non, de ces recommandations.

Enfin, le courtier pourra négocier les niveaux de prime et de franchise, notamment si le niveau de prévention/protection a évolué

Mais son intervention ne s'arrête pas là car, le courtier qui suit ses clients au fil des mois, aura à cœur de s'informer de ses nouveaux ou futurs projets. Il pourra préconiser, avec notre appui, un certain nombre de recommandations en amont de la mise en place du projet, car il est toujours moins couteux d'anticiper les actions.

Nous avons évoqué des entreprises ayant un chiffre d'affaires conséquent ; qu'en est-il des petites structures dites de niche ? Quel est l'atout d'Helvetia ?

Les compagnies hésitent parfois à assurer une entreprise dont elles ne connaissent pas la sinistralité antérieure.

Sur des activités très particulières, des activités de niche, ces entreprises au départ artisanales n'ont pas forcément beaucoup de moyens à mettre dans la prévention et la protection. Pourtant, comme pour toute activité, elle génère des risques aléatoires. Imaginons une entreprise qui transforme un matériau très inflammable comme certains textiles et qui n'aurait pas mis en place de sprinkler faute de budget pour cela. Un incendie détruirait évidemment l'ensemble du bâtiment. Ainsi, certaines compagnies considèrent le risque disproportionné et refusent de les assurer.

Si l'on considère l'activité de marchand d'art, de commissairepriseur, peu de compagnies sont enclines à assurer des œuvres d'art qui détériorées sont irremplaçables.

Même sur ces niches, Helvetia accompagne les courtiers en visitant l'entreprise, en analysant, en émettant des exigences en termes de prévention et de protection, pour finalement lui trouver la meilleure protection assurantielle.

En effet, notre circuit court dans la prise de décision nous permet de proposer cette approche sur-mesure pour que l'entreprise puisse se protéger sans pour autant engendrer des coûts qu'elle ne supporterait pas.

Des alternatives, des compromis existent, Helvetia et le courtier les proposent pour que le risque devienne acceptable pour l'entreprise et le souscripteur.

Et si toutefois le sinistre a lieu, Helvetia reste aux côtés du courtier pour, avec lui, conseiller l'entreprise et l'aider à redémarrer le plus vite possible. ●